



## Invitation adressée aux habitants de La Houssaye-Béranger

Si vous ne pouvez pas vous rendre à cette réunion,  
vous pouvez, pour toute question, contacter Gaëlle Laurent  
chargée d'études pour la société VOL-V.

**VOL-V**  
**45, impasse du Petit Pont**  
**76230 Isneauville**  
**Tel : 02 32 95 15 16 ou 06 58 47 71 36**  
**[www.vol-v.com](http://www.vol-v.com)**



VOL-V et la Mairie de La Houssaye-Béranger  
vous propose d'échanger avec vous au sujet  
du projet éolien du Moulin de la Houssaye.

Nous nous tiendrons à votre disposition le  
**lundi 17 octobre à 20h dans les locaux  
de la salle des fêtes**, pour vous informer  
des détails du projet et répondre à vos  
questions et remarques.



# Projet éolien du Moulin de la Houssaye



## KUI ?

**VOL-V** : une société locale, basée à Isneauville et présente durablement sur le territoire. VOL-V, 35 salariés, exploite à ce jour 32 éoliennes.

**Deux communes** : Fresnay-le-Long et La Houssaye-Béranger. VOL-V a cherché à répartir les éoliennes sur les deux communes, afin de partager les retombées fiscales.

**Les propriétaires et exploitants agricoles**: les éoliennes sont réparties entre les différents exploitants de la zone et tous les propriétaires volontaires bénéficieront à minima de la mutualisation partielle des loyers.

## QUAND ?

Un projet éolien est un travail de longue haleine, permettant de recueillir les avis de tous les acteurs.

**2013** : VOL-V a présenté aux communes l'idée d'un projet éolien. Avec l'accord des maires, VOL-V a étudié la faisabilité du projet.

**2014-2015** : VOL-V a repris contact avec les nouvelles équipes municipales en été 2014. Après plusieurs échanges, le Conseil a donné son accord pour le lancement des études de conception (durée : un an). Un groupe de conseillers a suivi l'avancement de ces études et la conception du projet.

**2016** : Les études, ainsi que la concertation avec les élus et les propriétaires/exploitants ont permis de concevoir, ensemble, le projet d'implantation le plus adapté au territoire, que nous présenterons aux habitants de la Houssaye lors de la réunion.

**2017** : Après validation du projet final par les élus, le projet sera déposé en Préfecture et étudié par l'administration. Dès que le Préfet donne son aval, VOL-V gèrera la construction, puis l'exploitation du parc éolien (construction prévue pour 2019).

## OU ?

**A l'écart du patrimoine bâti et paysager**, en s'appuyant sur les infrastructures existantes et dans la zone favorable du schéma éolien régional.

**A l'écart des habitations** : VOL-V s'est engagé dès le démarrage du projet à placer ses éoliennes à plus de 700m des habitations (au delà des 500 m règlementaires) afin de respecter la qualité de vie des riverains et de permettre l'extension des villages.

